



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt deux, le dix huit octobre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

|   |   |
|---|---|
| <p>Réf : TS/MBM</p> <p>Effectif légal du conseil municipal : 29<br/>Nombre de conseillers en exercice : 29</p> <p>Présents : 20<br/>Pouvoirs : 9<br/>Absent : 0</p> <p>Date de la convocation : 12 octobre 2022</p> | <p><b>PRÉSENTS:</b> MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, MINEREAU Jean-Romuald, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, MOREAU Laurent, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kévin, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER J-Bernard, PIAULET Christine, ROYER Freddy, MASSONNEAU Bruno, DEBIAIS Viviane, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.</p> <p><b>REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :</b><br/>BARBOTTIN Lydie représentée par M BARREAULT<br/>DUFFAULT Tetyana représentée par JR MINEREAU<br/>MUSCAT Yvette représentée par K VERDUZIER<br/>BIOTTEAU Dany représenté par D CHALLOT<br/>DUFFAULT Laurent représenté par B GARNIER<br/>DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD<br/>BEUGIN Valérie représentée par JY LARDON<br/>GABIGNON Christophe représenté par B CROC<br/>ROBIN Nadia représentée par C PIAULET</p> <p><b>ABSENT :</b> /</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Dominique CHALLOT</p> |
|---|---|

### DELIBÉRATION N°129

Rapporteur : Christian MICHAUD

### OBJET : MOTION - FINANCES LOCALES EN DANGER

**Les communes et intercommunalités de la Vienne vivent actuellement une rentrée sous le signe de multiples dangers :** augmentation du coût des matières premières (denrées alimentaires pour les repas dans les écoles, les multi accueils, les EHPAD... et les coûts de la construction), augmentation des prix de l'énergie, revalorisation du point d'indice des agents.... sont autant de charges nouvelles qui impactent fortement les budgets des collectivités locales déjà largement obérés par le gel de la dotation globale de fonctionnement et la gestion de la crise du COVID !

Les communes et intercommunalités de la Vienne **ont à cœur de se montrer exemplaires dans la gestion économe des énergies.** Avec le syndicat Energies Vienne, qui regroupe 240 communes de la Vienne, plusieurs mesures ont d'ores et déjà été adoptées pour cet hiver, comme **l'arrêt de l'éclairage public de 22h00 à 06h30 à partir du 1er octobre.**

Et les collectivités travaillent toutes à leur échelle à des plans de sobriété énergétique pour les mois à venir (baisse du chauffage, travaux de réhabilitation de bâtiments énergivores...). Les collectivités n'ont pas attendu la crise et l'augmentation des coûts pour réduire les dépenses !

**Or elles se trouvent dorénavant pour beaucoup dans l'incapacité de faire face à ces nouvelles augmentations et espèrent une aide significative de l'Etat et une solidarité comme elles en ont fait la preuve elles-mêmes dans les crises récentes (gestion du COVID, guerre en Ukraine...).**

Il est donc demandé que les communes et intercommunalités de France aient une capacité à agir à la hauteur de leurs responsabilités et cela passe par :

- l'indexation des dotations-notamment la DGF-sur l'inflation, comme c'était le cas jusqu'en 2010 ;
- une remise à plat des critères de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités locales ;
- l'arrêt de la suppression de la CVAE dans la précipitation ;
- la suspension de la mise à jour des valeurs locatives des locaux professionnels qui doit intervenir au 1er janvier 2023. Alors que la crise économique s'installe dans la durée, les premiers résultats de la mise à jour pénalisent les petits commerces de centre-ville et du milieu rural, en totale contradiction avec toutes les politiques publiques mises en œuvre pour redynamiser les bourgs-centres et lutter contre l'étalement urbain ;
- inclure l'ensemble des collectivités, et notamment nos syndicats à vocation scolaire (SIVOS), dans les mesures de compensation financière à intégrer dans la loi de finances pour 2023.

**Toutes ces mesures sont nécessaires pour la survie de nos territoires !**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- demande l'indexation des dotations-notamment la DGF-sur l'inflation, comme c'était le cas jusqu'en 2010 ;
- demande une remise à plat des critères de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités locales ;
- demande l'arrêt de la suppression de la CVAE dans la précipitation ;
- demande la suspension de la mise à jour des valeurs locatives des locaux professionnels qui doit intervenir au 1er janvier 2023. Alors que la crise économique s'installe dans la durée, les premiers résultats de la mise à jour pénalisent les petits commerces de centre-ville et du milieu rural, en totale contradiction avec toutes les politiques publiques mises en œuvre pour redynamiser les bourgs-centres et lutter contre l'étalement urbain ;
- demande d'inclure l'ensemble des collectivités, et notamment nos syndicats à vocation scolaire (SIVOS), dans les mesures de compensation financière à intégrer dans la loi de finances pour 2023.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le

24 OCT. 2022

